



**CHATEAURoux**  
Métropole

Le vendredi 16 décembre 2016, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du huit décembre et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

Présents (39) : M. Gil AVEROUS, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Dominique COTILLON-DUPOUX, Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Chantal MONJOINT, M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, Mme Frédérique GERBAUD, M. Michel GEORJON, M. Christophe BAILLIET, Mme Bénédicte MOHAMED-GUILLON, Mme Séverine PILORGET, Mme Sophie MONESTIER, M. Arnaud CLEMENT, M. Eric BELLET, M. Hervé FOREST, M. François JOLIVET, M. Dominique DU CREST, Mme Ginette PERREIN, M. Paul PLUVIAUD, M. Jean-Claude BALLON, M. Gilles CARANTON, M. Claude DURAND, M. Marc DESCOURAU, Mme Delphine GENESTE, Mme Nathalie PAWELZYK, M. Jean PETITPRETRE, Mme Françoise LAURENT, M. Bruno PALLEAU, Mme Huguette GUYOTON, M. Didier DUVERGNE, M. Eric BERGOUGNAN, M. Jean-Pierre MARCILLAC, Mme Annick FOURRE, M. Didier BARACHET, M. Luc DELLA-VALLE, M. Pierre VERRET.

La délibération affichée  
le : **19 DEC. 2016**

et transmise à la Préfecture  
le : **21 DEC. 2016**

est exécutoire  
le : **21 DEC. 2016**

Excusé(s) (11) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à M. Gil AVEROUS, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ, M. Philippe SIMONET ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Georges RAMBERT ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Brigitte FLAMENT ayant donné procuration à M. Christophe BAILLIET, M. Jean-François MEMIN ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Mark BOTTEMINE ayant donné procuration à M. Jean PETITPRETRE, M. Jacky DEVOLF ayant donné procuration à M. Didier DUVERGNE, M. Ludovic MESNARD ayant donné procuration à M. Jean-Claude BALLON, M. Michel BLONDEAU ayant donné procuration à M. Paul PLUVIAUD, Mme Josette GAUZENTES ayant donné procuration à M. François JOLIVET.

Absent(s) (1) : M. Michel LENGLET.

**1 : Budget primitif 2017 - Budget principal Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et ses articles L.5216.1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et à la Communauté d'Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et suivants.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil communautaire du 18 novembre 2016.

### **Rapport de présentation du budget primitif 2017 :**

Pour faire face aux contraintes actuelles et présenter un budget primitif 2017 maîtrisé et équilibré, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole doit poursuivre ses efforts de réduction de ses dépenses de fonctionnement, dans la continuité du budget 2016.

Ces contraintes financières consistent principalement en de nouvelles réductions des dotations de l'Etat, mais aussi en l'augmentation de la contribution de la Communauté d'agglomération au Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC).

Ces efforts permettent ainsi de vous présenter un budget équilibré, qui préserve l'investissement sans recours à une augmentation des taux de fiscalité locale.

**Le budget primitif 2017 s'établit ainsi à 92 120 969€, en hausse par rapport à 2016 où il était de 79 954 917€, soit + 12 166 052€. Il comprend :**

- en fonctionnement : 68,4 millions d'euros (66,98 millions d'euros en 2016).
- en investissement : 23,7 millions d'euros (12,96 millions d'euros en 2016).

L'épargne brute s'élève, quant à elle, à 5,69 M€, permettant ainsi de couvrir le montant du remboursement des emprunts et de financer une partie des dépenses d'investissement.

### **I) La section de fonctionnement**

Les montants de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, sont en hausse pour 2017, et ce en raison notamment des compétences supplémentaires exercées par la Communauté d'agglomération, en particulier en matière de soutien à l'enseignement supérieur.

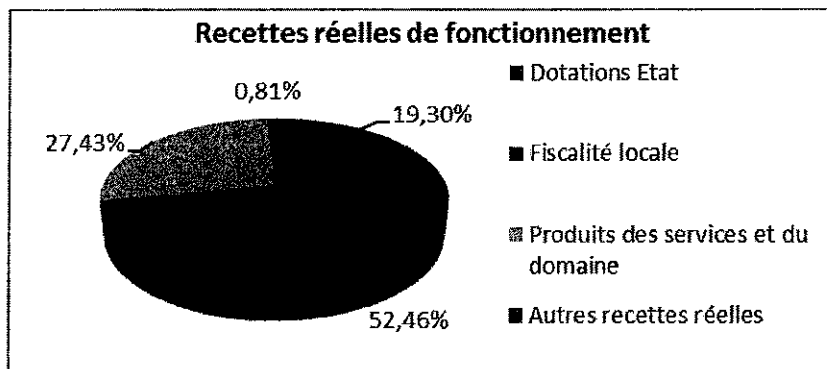
#### **A) Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 68,06 M€ pour 2017, contre 66,64 M€ en 2016, soit une progression des recettes à hauteur de 2,13%.

Les recettes sont majoritairement composées des ressources fiscales, perçues sur le territoire communautaire dont une dotation de remplacement de la taxe professionnelle (FNGIR).

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)</b>	<b>Dotations – Participations (chap 74)</b>	<b>Autres recettes réelles (chap 13, 75 et 77)</b>	<b>Total</b>
<b>BP 2016</b>	34 903 542 €	17 695 330 €	13 268 486 €	772 726 €	66 640 084€
<b>% BP 2016</b>	52,38%	26,55%	19,91%	1,16%	100%
<b>projet BP 2017</b>	35 707 342 €	18 670 433 €	13 134 680 €	550 834€	68 063 289 €
<b>% BP 17</b>	52,46%	27,43%	19,30%	0,81%	100%
<b>évolution n/n-1</b>	2,30%	5,51%	-1,01%	-28,7%	2,13%



### 1) La fiscalité

La fiscalité est la principale ressource de Châteauroux Métropole avec un montant de 35,707 M€, prévu pour 2017, pour une inscription au BP 2016 d'un montant de 34,903 M€.

Les produits de la fiscalité locale sont constitués de la cotisation foncière des entreprises (CFE), d'une part de la taxe d'habitation (TH), de parts sur la taxe foncière non bâti (TAFNB et FNB), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). S'ajoutent également les montants du fond national de garantie individuelle des ressources et d'attribution de compensation perçus.

En 2017, les taux d'imposition directe locale seront reconduits, comme c'est le cas depuis 2012 (taux hérités de la suppression de la taxe professionnelle). Cette mesure représente un réel effort pour la Communauté d'agglomération.

Ainsi, entre 2016 et 2017, les produits estimés de la fiscalité locale évolueront de la façon suivante :

Fiscalité et taxes	2017	2016	Evolution
CFE	7 900 000 €	7 500 000 €	5,3%
CVAE	4 700 000 €	4 500 000 €	4,4%
Taxe sur les surfaces commerciales	1 200 000 €	1 200 000 €	0,0%
IFER	360 000 €	320 000 €	12,5%
AC	10 342 €	10 342 €	0,0%
FNGIR (dotation)	5 162 000 €	5 150 000 €	0,2%
Autres reversements de fiscalité	17 000 €	17 000 €	0,0%
<b>Sous-total entreprises</b>	<b>19 349 342 €</b>	<b>18 697 342 €</b>	<b>3,5%</b>
TH	7 700 000 €	7 500 000 €	2,7%
TAFNB	90 000 €	90 000 €	0,0%
FNB	33 000 €	32 000 €	3,1%
TEOM	8 380 000 €	8 300 000 €	1,0%
<b>Sous-total habitants</b>	<b>16 203 000 €</b>	<b>15 922 000 €</b>	<b>1,8%</b>
Droits de stationnement	155 000 €	150 000 €	3,3%
Taxes de séjour	€	125 000 €	-100,0%
Autres taxes diverses	€	9 200 €	-100,0%
<b>Sous-total taxes</b>	<b>155 000 €</b>	<b>284 200 €</b>	<b>-45,5%</b>
	<b>35 707 342 €</b>	<b>34 903 542 €</b>	<b>2,3%</b>

A noter que depuis 2016, la taxe de séjour n'est plus perçue par la Communauté d'agglomération, mais par l'EPIC Office de tourisme.

## 2) Les produits des services et du domaine

Viennent ensuite les produits des services et du domaine, à hauteur de 18,67 M€, contre 17,69 M€ en 2016, soit une hausse de 975 103 euros.

Ces produits sont composés quasi-totalement des versements des communes membres de la Communauté d'agglomération, au titre des mutualisations, puisque ceux-ci s'élèvent à 17,92 millions d'euros pour 2017 (16 M€ pour les charges de personnels des services communs et 1,92 M€ pour les charges de fonctionnement des services communs). A cela s'ajoutent les recettes tirées de la redevance spéciale pour 650 K€.

## 3) Les dotations d'Etat et les participations

Elles représentent le troisième poste de ressources en ordre d'importance, avec en particulier la dotation de compensation des groupements de communes.

Celle-ci est estimée à 8,2 M€ pour 2017. La dotation d'intercommunalité, quant à elle, disparaît complètement. Elle était encore de 2,796 M€ en 2013. La baisse estimée des dotations entre 2016 et 2017 est de 500 K€.

	2014 (€)	2015 (€)	2016 (€)	Prévisions 2017 (€)	
Dotation d'intercommunalité	2 323 606	1 311 080	300 000	0	
Dotation de compensation	9 028 929	8 831 867	8 400 000	8 200 000	
<b>Total dotations</b>	<b>11 352 535</b>	<b>10 142 947</b>	<b>8 700 000</b>	<b>8 200 000</b>	
Evolution par rapport à l'année précédente	-689 108	-1 209 588	-1 442 947	-500 000	
Dont part contribution au redressement des comptes publics (sur base compte de gestion n-2) estimée par reconduction à l'identique	369 508	369 508 (2014) 918 324 (2015)	369 508 (2014) 918 324 (2015) 881 188 (2016)	369 508 (2014) 918 324 (2015) 881 188 (2016) 500 000 (2017)	2 669 020 € en cumulé
FPIC	-241 314	-335 968	-471 000	-676 000	

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de fiscalité directe locale figurent également parmi les variables d'ajustement. Elles sont inscrites pour 404 150 € en 2017 contre 680 200 € en 2016.

Ainsi, le montant total des dotations perçues s'élève à 11,3 M€, auquel s'ajoutent les participations des organismes extérieurs pour un montant de 1,8 M€, dont 430 K€ au titre de la gestion de l'enveloppe globale FSE et 988 K€ versés par le Conseil départemental, notamment au titre des transports scolaires.

## 4) Les autres recettes : produits d'exploitation....

Les autres recettes réelles de fonctionnement comprennent principalement des produits de gestion courante, qui s'élèvent à 543 K€ pour 2017, contre 757 K€ en 2016. La baisse est principalement due à la réduction des recettes de location.

## B) Les dépenses de fonctionnement

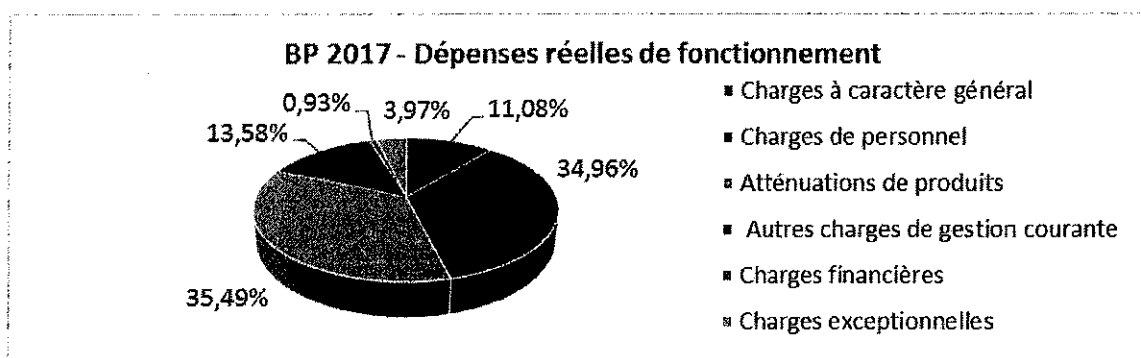
En vue de compenser les pertes de dotations, une attention particulière a été portée aux dépenses de fonctionnement afin de réduire, à chaque fois que cela était possible, leur montant.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées, pour 2017, à 62,37 M€ contre 61,29 M€ en 2016, soit une augmentation d'environ 1,79%, malgré les efforts réalisés. Leur évolution positive est, en particulier due à une hausse des charges de personnel.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les charges de personnel, les atténuations de produits, les autres charges de gestion courante, les charges à caractère général, les charges financières ainsi que les charges exceptionnelles.

La répartition de ces dépenses est la suivante :

Chapitres	BP 2017	BP 2016	évolution
Atténuations de produits (chap 014) :	22 136 745	22 307 645	-0,77%
Dont attributions de compensation	21 425 745	21 798 645	
Dont FPIC	676 000	471 000	
Charges de personnel (chap 012)	21 806 567	21 116 205	3,27%
Autres charges de gestion courante (chap 65) :	8 468 822	8 266 299	2,45%
Dont contributions obligatoires	6 524 809	6 570 843	
Dont subventions	1 358 847	915 597	
Charges à caractère général (chap 011)	6 910 039	6 636 012	4,13%
Charges financières (chap 66)	580 000	680 000	-14,71%
Charges exceptionnelles (chap 67)	2 473 332	2 285 125	8,24%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>62 375 505</b>	<b>61 291 286</b>	<b>1,79%</b>



### 1) Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent l'un des principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement (35 %) avec un montant de 21,806 M€ contre 21,116 M€ au BP 2016.

La masse salariale globale est en progression de budget primitif à budget primitif. Cette progression s'explique notamment par la mise en œuvre de mesures au niveau national, telles que la revalorisation du point d'indice, ainsi que la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). En outre, le GVT de Châteauroux Métropole est estimé à environ 2% pour 2017.

Par ailleurs, suite à la mutualisation, il existe 15 « services communs », intégrant le service commun direction générale et le service commun ADS. Cette organisation suppose une répartition de la masse salariale de ces services entre la Communauté d'agglomération et la Ville de Châteauroux.

<b>Chapitre 012</b>	<b>BP 2017</b>
Part de la Ville dans les services communs	15 966 592
Part de l'Agglomération dans les services communs	2 170 323
Coût estimé personnel ADS	270 000
Coût estimé du personnel transféré de Saint Maur	39 990
Services propres de l'Agglomération	3 019 153
Autres (chap 6217, 6218, 6474, 6475): COS, Médecine du travail, intérim...	340 509
<b>Total</b>	<b>21 806 567</b>

Le principe retenu est le suivant : la masse salariale des services communs est répartie entre les collectivités parties prenantes au prorata du poids qu'elles représentaient dans la masse globale au 31 décembre 2014 (2014 étant l'année de référence). C'est donc sur la base de ce critère de répartition (cf. schéma de mutualisation) de la masse salariale des services communs que le montant du remboursement de la Ville de Châteauroux à l'Agglomération a été inscrit à hauteur de 16 M€, pour 2017.

Dans le cas particulier du service ADS, le remboursement des communes est calculé d'une part sur la masse salariale pour les missions de pré et post instruction, et à l'équivalent PC pour l'instruction. Ainsi, les charges de personnels supportées par l'Agglomération au titre de ses services propres et de sa participation aux services communs (non compris le remboursement des communes sur l'ADS) s'établissent ainsi qu'il suit :

Masse salariale	TOTAL 2016	BP 2017
Services propres		3 019 153,00 €
Part des services communs hors ADS		2 170 323,00 €
<b>Total</b>	<b>4 951 902,00 €</b>	<b>5 189 476,00 €</b>

<b>ADS</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>270 000,00 €</b>
------------	---------------------	---------------------

Afin de limiter la hausse de la masse salariale, le remplacement de chaque départ est donc interrogé.

## 2) Les atténuations de produits

Elles comprennent le versement des attributions de compensation, pour 21,425 M€ (contre 21,798 M€ en 2016) et la contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).

Cette baisse du versement des attributions de compensation s'explique par la redéfinition de l'intérêt communautaire qui se caractérise par des transferts de compétences vers la Communauté d'agglomération, notamment en matière de soutien à l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le FPIC, il a été appliqué pour la première année en 2012. Depuis, il monte progressivement en charge pour atteindre, à terme, au maximum 2% des recettes fiscales des collectivités concernées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et des communes de son territoire est contributeur au FPIC.

Le plafonnement du FPIC à 1 milliard d'euros, en 2017, laisse envisager une contribution d'environ 676 000 € pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole en 2017. Cependant, ce montant demeure incertain dans la mesure où la nouvelle carte intercommunale, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, impactera la répartition des contributions au niveau national.

### 3) Les subventions et contributions

Les subventions versées ont, quant à elles, fortement augmenté, de plus de 50%. Cela est dû à la hausse de près de 555 K€ des subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé, suite notamment au transfert à la Communauté d'agglomération des subventions liées au soutien à l'enseignement supérieur.

Chapitre 65	BP 2017	BP 2016	évolution
6521 - Subvention budgets annexes	325 316	520 459	-37,49%
653 - Elus	250 050	249 600	0,18%
654 - Créances admises en non-valeur	8 000	8 000	0,00%
655 - Contributions	6 524 809	6 570 843	-0,70%
657 - Subventions	1 358 847	915 597	48,41%
651 - Concessions	1 800	1 800	0,00%
<b>Total dépenses chapitre 65</b>	<b>8 468 822</b>	<b>8 266 299</b>	<b>2,45%</b>

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont les suivantes :

Compte 6521	BP 2017	BP 2016
BA Mach.36	110 781 €	153 374 €
BA Ozans	63 435 €	55 035 €
BA Martinerie	99 100 €	274 500 €
BA Cœur d'Agglo	52 000 €	24 890 €
BA Pépinière d'entreprises	0 €	12 660 €
<b>TOTAL</b>	<b>325 316 €</b>	<b>520 459 €</b>

De plus, une subvention exceptionnelle de 2,43 M€ permettra d'équilibrer le budget annexe Transports urbains, en 2017, contre 2,24 M€ en 2016.

#### 4) Les charges à caractère général

Elles progressent de près de 4,12 %, passant de 6,6 M€ en 2016 à 6,9 M€ en 2017. Cela s'explique par le développement du portage par l'Agglomération des dépenses des services communs (carburants en 2017). Cette progression s'accompagne en contrepartie, de l'augmentation du remboursement des communes.

#### 5) Les charges financières

A ces dépenses de fonctionnement, doivent également être rajoutés les intérêts d'emprunt, s'élevant à 580 K€ pour 2017 et représentant 0,93% des dépenses de fonctionnement, contre 680 K€ en 2016. Ceux-ci diminuent, sur 2017, grâce à la faiblesse actuelle des taux d'intérêt et à une gestion dynamique de la dette à travers la renégociation d'emprunts, au cours de l'année 2016.

### II) La section d'investissement

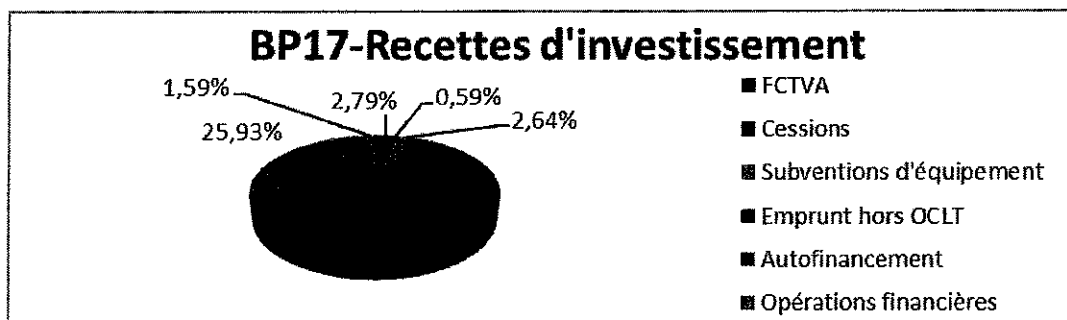
La section d'investissement (47,4 M€) est en hausse, pour 2017, de plus de 21 millions d'euros, de BP à BP. Cette forte augmentation est liée à un programme d'investissement soutenu, avec une augmentation de 136,9% des dépenses d'équipement, par rapport au BP 2016.

#### A) Les ressources d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 17,46 M€, avec un emprunt prévisionnel s'élevant à 15,68 M€ (15,48 M€ hors OCLT). Les recettes réelles hors emprunt et OCLT sont, elles, estimées à 1,77 M€, auxquelles s'ajoutent l'autofinancement à 6,04 M€.

Chapitres	BP 2017	BP 2016	évolution
FCTVA (chap 10)	650 000 €	650 000 €	0%
Subventions d'équipement (chap 13)	615 830 €	839 953 €	-26,68%
Cessions (chap 024)	136 500 €	272 000 €	-49,82%
Opérations financières (Chap 027)	370 000 €	360 000 €	2,78%
<b>Sous-total recettes réelles hors emprunt</b>	<b>1 772 330 €</b>	<b>2 121 953 €</b>	<b>-16,48%</b>
Emprunt (chap 16):	15 684 168 €	4 938 684 €	241,16%
- Emprunts (chap 1641)	15 484 140 €	4 538 658 €	217,58%
- OCLT (chap 16449)	200 028 €	400 026 €	-50,00%
<b>Total recettes réelles d'investissement avec emprunt</b>	<b>17 456 498 €</b>	<b>7 060 637 €</b>	<b>147,24%</b>
Autofinancement (chap 021+040)	6 039 484 €	5 696 498 €	6,02%
Ordre interne à la section (chap 041)	209 998 €	209 998 €	0,00%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>23 705 980 €</b>	<b>12 967 133 €</b>	<b>82,82%</b>





### 1) Les recettes externes : FCTVA et subventions d'équipement

Celles-ci sont composées majoritairement du FCTVA et des subventions d'équipement.

En ce qui concerne le FCTVA, son montant est proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2016. Il est ainsi estimé à 650 K€ et aura vocation à être revu en fonction de l'avancement de nos opérations d'équipement et notamment le complexe aquatique.

Enfin, les recettes extérieures en matière d'équipement, ou subventions d'équipement, ont été estimées à 615 830 euros pour 2017, dont 482 800 euros sont des concours des communes membres de l'Agglomération, parties prenantes de la mutualisation des services, au titre de leur participation au financement des matériels et équipements des services communs.

### 2) Les produits des cessions

Ils sont estimés à 136 500 euros pour 2017. Seules sont inscrites les recettes attendues des cessions pour lesquelles le dossier a atteint le stade du compromis signé et les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées.

### 3) L'emprunt

L'emprunt d'équilibre prévisionnel, pour 2017, est estimé à 15,684 M€, contre 4,5 M€ en 2016. A cela s'ajoutent les options de tirage sur ligne de trésorerie (OCLT) à hauteur de 200 K€ pour 2017.

Le montant de l'emprunt prévisionnel sera revu lors de la reprise des résultats 2016.

### 4) L'autofinancement

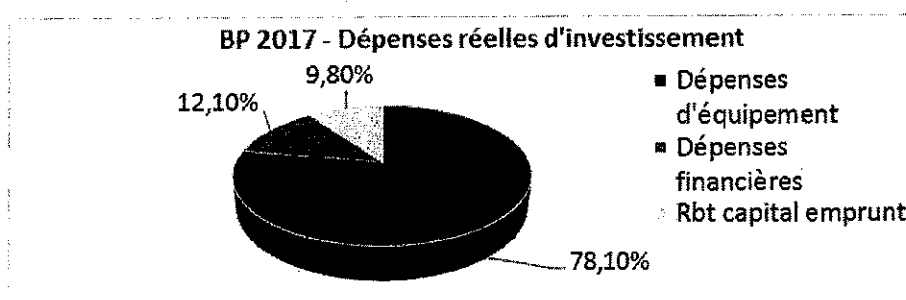
L'autofinancement se compose du virement de la section de fonctionnement et des amortissements. Il est estimé à 6,039 M€ pour 2017, contre 5,696 M€ en 2016, soit une hausse de 6,02%. En ce qui concerne le virement de la section de fonctionnement, celui-ci s'élèverait à environ 1,2 M€ pour 2017, contre 996 K€ en 2016. Enfin, les amortissements, quant à eux, sont estimés à 4,83 M€ en 2017, contre 4,7 M€ en 2016.

## B) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 23,1 M€ pour 2017, soit une progression de 86,51% par rapport à 2016. Elles sont composées principalement du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement de la collectivité.

La répartition est aujourd'hui la suivante :

Dépenses d'investissement	2017	2016	% évolution
Remboursement capital de l'emprunt (chap 16)	2 268 026 €	2 450 024 €	-7,43
Dépenses d'équipement (chap 20, 204, 21, 23)	18 074 656 €	7 629 611 €	136,90
Dépenses financières (chap 27)	2 801 600 €	2 329 800 €	20,25
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>23 144 282 €</b>	<b>12 409 435 €</b>	<b>86,51</b>



### 1) Les dépenses d'équipement

Celles-ci sont estimées à 18,07 M€ pour 2017, contre 7,6 M€ en 2016, soit une hausse de près de 137% justifiée par le démarrage d'importants projets et par les diverses perspectives de recettes associées : appel à projet territoire à énergie positive, contrat de ruralité, fonds de soutien local à l'investissement, prêts à taux 0 de la Caisse des dépôts et consignation.

Ce montant a été prévu de façon à conserver notre capacité de désendettement, grâce au recours à notre fond de roulement pour financer, en partie, ces investissements.

En 2017, les priorités de Châteauroux Métropole sont la mise en œuvre de projets structurants pour la collectivité ainsi que la poursuite de l'amélioration du cadre de vie et la rénovation des équipements publics.

Les principales opérations sont les suivantes :

- **Grands projets :**
  - o Complexe aquatique : 9 583 K€
  - o Pôle gare : 60 K€
  - o Skate Park : 610 K€
  - o CPE : 6,5 K€
  - o Bâtiment de l'horloge : 1 800 K€
  - o Mead Emballage : 750 K€
- **Développement économique :**
  - o Bâtiment 670 : 15 K€
  - o ZA Grandéols : 305 K€

- Zones d'activité : 100 K€
- Voirie : 70 K€
- Pépinière d'entreprises : 5 K€
- Immeuble à vocation économique : 15 K€
- Centre Colbert : 79 K€
- Camping : 40 K€
- Aire de camping-car : 150 K€
- Aéroclub Villers: 10 K€
- Economie : 120 K€

- **Aménagement :**

- PLUI : 137,5 K€
- SIG : 12,5 K€
- Accessibilité ERP : 30 K€
- Foncier : 20 K€
- Margotière : 40 K€
- Parking Colbert : 282 K€
- Aérodrome : 6,5 K€

- **Logement, habitat et PNRU :**

- OPAH : 165 K€
- Terrains familiaux : 3,85 K€
- Logement social : 316,975 K€
- Aide à l'accession à la propriété : 130 K€

- **Voirie :**

- Voirie : 1 490 K€
- ZIAP Déols : 10 K€
- Matériel DGAs techniques : 10 K€

- **Transport, mobilité :**

- Transports scolaires : 102 K€
- Pistes cyclables : 170 K€

- **Gestion des déchets :**

- Déchèteries : 60 K€
- Déchèterie d'Ardentes : 10 K€
- Collecte : 246 K€
- Véhicule collecte : 350 K€
- Déchèterie de Déols : 10 K€

- **Equipements, matériels :**

- Fonds de concours : 93,331 K€
- Frais d'insertion : 10 K€
- Licences, logiciels : 300 K€
- Matériels DGAs techniques : 131,5 K€
- Matériels informatique et de bureau : 143 K€
- Mobilier services : 3 K€
- Véhicules : 200 K€

A noter que, dans le cadre de la mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole et la Ville de Châteauroux, certaines dépenses d'équipement liées aux services communs sont portées par l'Agglomération, avec un remboursement de la quote-part municipale sous forme de subvention d'équipement.

## **2) Les dépenses financières**

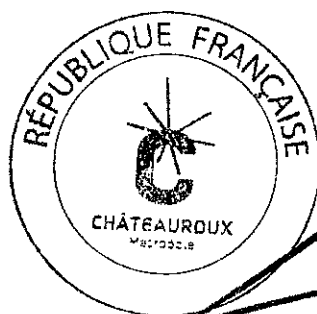
En 2017, elles sont évaluées à 2,8 M€, comprenant des avances aux budgets annexes (2,5 M€ pour Ozans, 19 k€ pour la Martinerie) et le remboursement du PPP du parking Colbert (277 k€).

## **3) Le remboursement du capital de l'emprunt (hors option ligne de tirage)**

Celui-ci est estimé à 2,27 M€ pour 2017, contre 2,45 M€ en 2016, soit une baisse de ce montant de plus de 7%.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2017, dont le contenu vous est présenté dans le rapport détaillé ci-dessus.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (8 abstentions) .



Le Président,

Gil Avérous